



Commune de Villiers-sur-Orge

DÉCISION N° 2025-036

Service Petite Enfance

Convention Fond publics & territoire

« Partons à la découverte de la nature »

Le Maire de Villiers-sur-Orge,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2020-014 du 10 juillet 2020, par laquelle le Conseil municipal a délégué au Maire certaines attributions visées à l'article L.2122-22 du CGCT ;

VU la convention d'aide au fonctionnement « fonds publics & territoire » N°5924-11153-500 d'Allocations Familiales de l'Essonne, valorisant le projet « Partons à la découverte de la nature » au sein de la crèche ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de valider ladite convention, avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne qui définit les modalités de versement de la prestation de service dans le cadre du soutien du projet « Partons à la découverte de la nature » au sein de la crèche ;

DÉCIDE

Article 1 :

D'APPROUVER la convention d'aide au fonctionnement N°5924-11153-500 de la prestation de service dans le cadre du soutien du projet « Partons à la découverte de la nature » au sein de la crèche.

Article 2 :

DE PRÉCISER que le montant de la présente convention se décompose comme suit :

- Une subvention annuelle de fonctionnement de 4 000 €.

Article 3 :

DE SIGNER tous les documents contractuels s'y rapportant.

Article 4 :

D'ENCAISSER les recettes sur le chapitre 74 du budget communal.

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'État, et à la Caisse d'Allocations Familiales.

Fait à Villiers-sur-Orge, le 7 mai 2025

Envoyé en préfecture le 01/07/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le 02/07/2025

ID : 091-219106853-20250507-DC_2025_036-DE

